

Défaillances d'entreprises



SOMMAIRE

/02 Baromètre des défaillances

par Khalid Ait Yahia et
Jennifer Forest

/04 Evolution des PME en France et en Espagne : convergence puis divergence

par Bruno Fernandes et
Jennifer Forest

Ce panorama présente, au travers de notre baromètre, les nouvelles tendances des défaillances en France, sur les quatre premiers mois de l'année 2014.

Une accalmie est observée de janvier à avril 2014, le nombre de défaillances baissant de 2,3%. Sur cette même période, le coût financier (dettes fournisseurs) diminue de 16,4% et les emplois menacés par ces défaillances de 13,9%. Toutefois, le nombre de défaillances reste élevé sur un an (64 127). Nous retrouvons les plus nombreuses défaillances dans les secteurs des services aux entreprises et aux collectivités locales, de l'agro-alimentaire, du papier-bois et de l'automobile et transport, particulièrement les distributeurs et concessionnaires.

Vous trouverez également dans ce panorama une comparaison entre la situation des PME en France et en Espagne. Incontournables dans ces deux pays, les PME sont tributaires du contexte économique difficile, avec une recrudescence du nombre de défaillances depuis 2009. Cependant, depuis la crise, malgré un certain nombre de points communs, la situation des PME diverge entre les deux pays. La conjoncture espagnole s'améliore en 2014, portée par le dynamisme retrouvé des exportations, et en parallèle la situation des PME se redresse. On attend ainsi en 2014 une baisse du nombre de défaillances de PME en Espagne.

La crise a été moins marquée dans l'Hexagone, mais la situation financière de ses PME s'est détériorée graduellement et continue à se dégrader dans la période récente. Dès lors, l'accélération de la croissance en France permettra de stabiliser (mais à un niveau élevé) le nombre de défaillances en 2014.

RESERVE

Le présent document reflète l'opinion de la direction de la recherche économique de Coface, à la date de sa rédaction et en fonction des informations disponibles ; il pourra être modifié à tout moment. Les informations, analyses et opinions qu'il contient ont été établies sur la base de multiples sources jugées fiables et sérieuses ; toutefois, Coface ne garantit en aucun cas l'exactitude, l'exhaustivité ou la réalité des données contenues dans le présent document. Les informations, analyses et opinions sont communiquées à titre d'information et ne constituent qu'un complément aux renseignements dont le lecteur dispose par ailleurs. Coface n'a aucune obligation de résultat mais une obligation de moyens et n'assumera aucune responsabilité pour les éventuelles pertes subies par le lecteur découlant de l'utilisation des informations, analyses et opinions contenues dans le présent document. Ce document ainsi que les analyses et opinions qui y sont exprimées appartiennent exclusivement à Coface ; le lecteur est autorisé à les consulter ou les reproduire à des fins d'utilisation interne uniquement sous réserve de porter la mention apparente de Coface et de ne pas altérer ou modifier les données. Toute utilisation, extraction, reproduction à des fins d'utilisation publique ou commerciale est interdite sans l'accord préalable de Coface. Le lecteur est invité à se reporter aux mentions légales présentes sur le site de Coface.

Baromètre des défaillances

Khalid Ait Yahia et Jennifer Forest,
direction de la recherche économique, Coface

2014 se caractérise jusqu'ici par un nombre record de défaillances sur douze mois (64 127 au total, soit une augmentation de 3,5%), ce qui est nettement plus élevé que le pic de 2009. Cependant, sur les quatre premiers mois de 2014, on note une accalmie, le nombre et les coûts des défaillances baissant respectivement de 2,3% et 16,4% par rapport aux quatre premiers mois de 2013. Par ailleurs, ce coût financier (dettes fournisseurs) affiche un niveau proche de celui de 2009 (4,64 milliards d'euros), avec une tendance à la baisse depuis décembre 2013. En effet, la majeure partie des entreprises en difficulté sont désormais des petites entreprises.

	Janvier à avril 2014	Mai 2013 à avril 2014			
	Nombre	Nombre	Coût (Mds €)	Coût/PIB	Emplois menacés
Défaillances	22 601	64 127	4,64	0,22%	192 771
Evolution*	-2,3%	+3,5%	+2,3%	-0,4%	-6,4%

* Par rapport à la même période, 12 mois avant

Sources : Scores & Décisions, Coface

A fin avril 2014, le nombre de défaillances affiche un niveau record : 64 127 cas sur un an (*graphique 1*), soit une hausse de 3,5% par rapport aux douze mois précédents. Ce nombre est désormais plus important que celui observé en 2009, au pire moment de la crise.

Le coût financier, à savoir la dette fournisseur cumulée des entreprises défaillantes, atteint 4,64 milliards d'euros, un niveau proche du pic de la crise. Son poids rapporté au PIB (0,22%) diminue de 0,4 point de pourcentage par rapport aux douze mois précédents. Le coût social reste également élevé, avec 192 771 emplois menacés par ces défaillances sur un an, mais diminue de 6,4%.

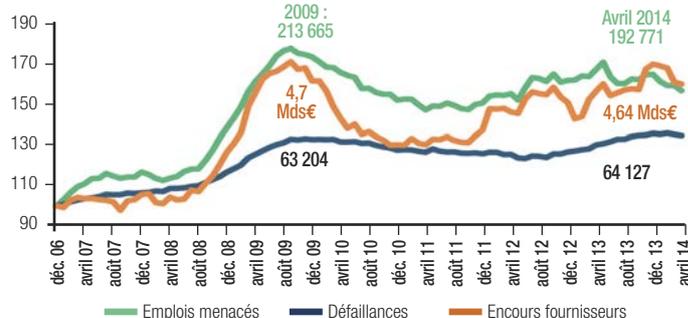
Mais sur les quatre premiers mois de l'année 2014, la tendance est plus favorable. On recense ainsi 22 601 défaillances sur cette période, ce qui reste important et encore très éloigné du niveau d'avant-crise : de janvier à avril 2008, on recensait 18 427 défaillances. Comparé à 2013, ce nombre régresse tout de même de 2,3%. Les emplois menacés et la dette fournisseur diminuent respectivement de 13,9% et de 16,4%.

Sur douze mois glissants, la hausse du nombre de défaillances concerne essentiellement les micro-entreprises (+3,9%) qui représentent 92,7% d'entre elles ainsi que les TPE (+0,7% pour les entreprises ayant entre 10 et 19 salariés). Les PME de plus grande taille (entre 20 et 249 salariés) connaissent une légère accalmie en termes de défaillances (-2,8%). Parmi elles figurent la liquidation judiciaire des «Etablissements Laporte» (fabrication de vêtements) en mars et le redressement de «Derichebourg Atis Maintenance Services» (Services auxiliaires des transports aériens) en avril 2014, deux sociétés qui réalisent respectivement 23,7 et 20,6 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Les ETI semblent plus épargnées en ce début d'année 2014, avec une baisse de 10,5% du nombre de défaillances sur un an. Il y a eu 34 ETI défaillantes sur un an dont les redressements judiciaires, en mars, d'«Ascometal» (2 240 salariés) ainsi qu'en avril, de «Française de roues» (380 salariés) et «Altia la souterraine» (324 salariés), toutes les trois dans le secteur de la métallurgie. On peut citer également le redressement judiciaire du groupe «Airwell» (378 salariés, spécialisé dans la fabrication et la commercialisation d'équipements frigorifiques et aérauliques).

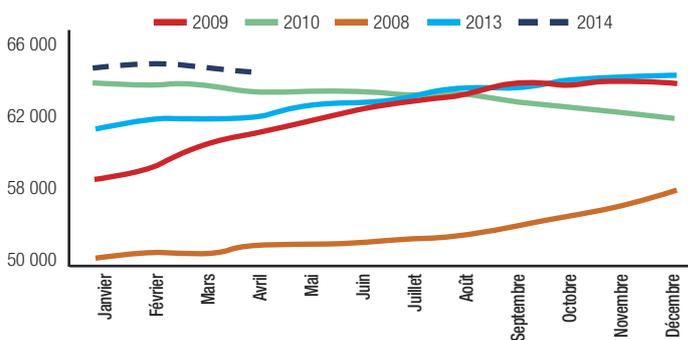
Sur les quatre premiers mois de 2014, le nombre des défaillances diminue quelle que soit la typologie d'entreprise (ETI : -9% ; PME : -17% ; TPE : -5% ; micro-entreprises : -2%).

GRAPHIQUE 1 :
Evolution des défaillances et de leurs coûts (base 100 : décembre 2006)



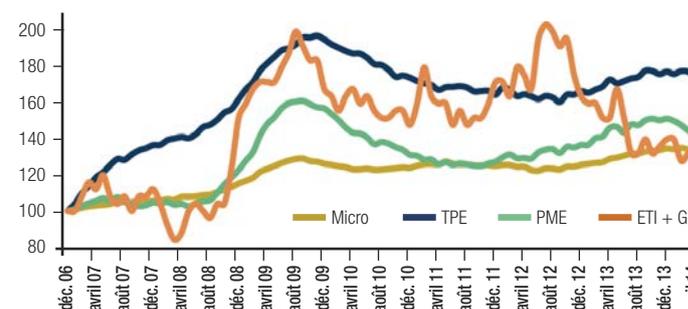
Sources : Scores & Décisions, Coface

GRAPHIQUE 2 :
Evolution dynamique des défaillances en France



Sources : Scores & Décisions, Coface

GRAPHIQUE 3 :
Evolution des défaillances selon leur profil (base 100 : décembre 2006)



Sources : Scores & Décisions, Coface

Analyse par secteurs

En avril 2014, le nombre de défaillances a notamment pénalisé les services aux entreprises et aux collectivités locales, l'agro-alimentaire, les secteurs du papier-bois et de l'automobile et transport. Seuls la chimie et les métaux affichent une baisse des défaillances sur un an.

Secteurs d'activité	Nombre**	Evolution**	Poids***	Évolution du coût**	Répartition du coût
Construction	20 537	0,3%	32%	-1,3%	25,3%
Services aux particuliers	11 151	4,5%	17%	14,3%	4,5%
Autres services*	9 704	6,3%	15%	13,8%	10%
Distribution	6 085	6,2%	9%	5%	10,1%
Automobile et transport	4 242	2,6%	7%	9,1%	9,9%
Agro-alimentaire	4 645	9%	7%	-32%	7,8%
Textile-habillement	2 361	3,2%	4%	-18,7%	3,6%
Electronique et informatique-télécom	1 936	6,7%	3%	82,5%	11,1%
Papier - bois	1 780	5,3%	3%	5%	5,6%
Métaux	1 074	-4,1%	2%	45,3%	9,5%
Chimie	612	-2,7%	1%	-62,4%	2,6%
Total	64 127	+3,5%	100%	+2,3%	100%

* Services dédiés aux entreprises et collectivités locales

** Sur 12 mois glissants, de mai 2013 à avril 2014

*** Poids : nombre de défaillances du secteur / nombre de défaillances total

Sources : Scores & Décisions, Coface

● Services aux entreprises et collectivités locales

Ce secteur souffre particulièrement. Il rassemble 15% des défaillances totales, dont le nombre progresse de 6,3% à fin avril en glissement annuel.

Cela concerne principalement les agences de publicité (+9,8%), les entreprises spécialisées dans le nettoyage de bâtiments (+12,7%). L'aménagement paysager et la sécurité concentre un nombre important de défaillances bien que celui-ci baisse (respectivement de 0,2% et 12,6%). En effet, les agences de publicité ont connu des difficultés début 2014 : «Circular France» a été mise en redressement judiciaire en janvier et «Selling Attitude» a été liquidée en avril 2014.

La dette fournisseur augmente également de 13,8% sur un an, notamment en raison de la défaillance de l'ETI «Hôpital européen de Paris GVM Care & Research». Par ailleurs, de nombreuses PME ont été affectées, en témoigne la liquidation en février de «Agce prévention sécurité privée».

● Agro-alimentaire

Secteur plutôt sous-représenté dans les défaillances (7% du total seulement), le risque de l'agro-alimentaire se dégrade, avec une hausse de 9% des défaillances sur un an. Les défaillances des boulangeries notamment (qui représentent 23,4% des défaillances totales du secteur) augmentent de 12,1%. Par ailleurs, les entreprises dédiées à la culture agricole sont affectées par de nombreuses défaillances (+27,1% sur un an, représentant 10,1% du secteur).

Ces évolutions défavorables sont moins marquées s'agissant du coût fournisseur (-32%), car le redressement du groupe Doux, dont le coût fut très élevé, s'éloigne. De plus, il n'y a pas eu de défaillances d'entreprises de grande taille dans cette branche depuis lors. Les défaillances récentes concernent des PME ayant moins de 250 salariés à l'instar du redressement de «Villeneuve Pet Food» en mars et de la liquidation de l'entreprise «Les volailles de Penalan» en avril 2014.

● Papier-bois

Le secteur dans son ensemble connaît une augmentation de 5,3% du nombre de défaillances sur douze mois, tandis que le coût associé progresse aussi fortement (+5%). Ces deux évolutions sont plus marquées que la moyenne, et traduisent une dégradation de la filière. En effet, un tiers des défaillances du secteur provient des imprimeries, dont les faillites ont

augmenté de 8,4%. Un autre tiers est issu du bois-ameublement, dont la hausse sur un an est relativement modérée (+1%). Plusieurs raisons peuvent être avancées : le ralentissement économique affecte les dépenses de consommation des ménages, et in fine les achats de meubles. En outre, les imprimeries et l'édition sont affectées par la dématérialisation via la progression du numérique, la baisse des tirages de la presse écrite, et enfin la réorientation des annonceurs vers la publicité en ligne et sur mobile. La hausse continue du prix du papier, qui ne peut être répercutée totalement sur les clients finaux, joue également un rôle. Le redressement de l'éditeur «Club international du livre France» en est un exemple, cette PME réalisant 40 millions de chiffre d'affaires. On peut citer également le redressement en avril de «Imprimerie Gresset» (138 salariés).

● Automobiles et transport

Le secteur est toujours en difficulté, comme en témoigne la hausse du nombre de défaillances de 2,6% sur un an.

Du côté des services de transport, les défaillances augmentent de 3,2% sur un an, principalement en raison de la dégradation du transport routier de fret de proximité (+6%).

Les ventes automobiles s'inscrivent en hausse sur les trois premiers mois de 2014 par rapport au premier trimestre 2013, ce qui est surtout le cas du marché des véhicules légers tiré par la bonne tenue des constructeurs français. Une certaine fragilité demeure toutefois début 2014 dans le segment aval des distributeurs et concessionnaires (+6,1%). Le redressement en mars 2014, de l'ETI spécialisé dans le commerce de pièces détachées automobiles «Recam Sonofadex» (558 salariés), l'illustre.

LEXIQUE

- **Défaillance** : défaillance légale, à savoir redressement ou liquidation judiciaire
- **Micro-entreprises** : entreprises de moins de 10 salariés
- **TPE** : toutes petites entreprises, ayant entre 10 et 19 salariés
- **ETI** : entreprises de taille intermédiaire, ayant entre 250 et 4 999 salariés
- **Coût des défaillances** : cumul de l'encours fournisseurs de chaque entreprise défaillante.

Evolution des PME en France et en Espagne : convergence puis divergence

Bruno Fernandes et Jennifer Forest,
direction de la recherche économique, Coface

Achevé de rédiger le 19 mai 2014

Les PME en France et en Espagne sont, sur bien des plans, similaires : elles représentent une part faible des entreprises mais ont un poids économique essentiel. Elles sont aussi les premières à souffrir du contexte économique difficile : défaillances en hausse, baisse du chiffre d'affaires, manque de trésorerie. Elles sont toutes dans une logique de survie.

Malgré ces points communs, les PME de ces deux pays n'ont pas évolué de la même manière en 2013. Ainsi, leurs situations en matière de coûts salariaux, d'endettement, et de rentabilité diffèrent. Cette dynamique différente conduit à des prévisions divergentes. Malgré la faiblesse de la reprise, les PME espagnoles, maintenant plus robustes au plan financier, devraient voir leur nombre de défaillances baisser. A contrario, en France, la légère reprise conduira à une stabilisation du nombre des défaillances.

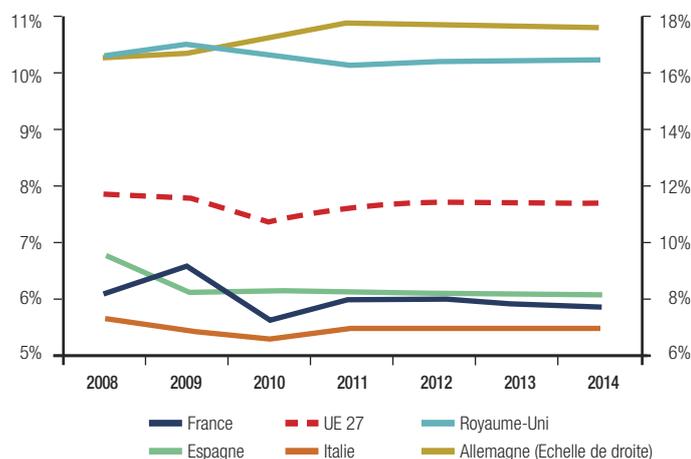
CONVERGENCE : IMPORTANCE DES PME ET DE LEUR POIDS DANS LES DEFAILLANCES

La France et l'Espagne affichent un tissu entrepreneurial similaire, avec des PME qui constituent la colonne vertébrale de leurs économies. Bien que peu nombreuses, elles sont incontournables.

Les PME ne représentent que 6 à 7% du nombre d'entreprises en France et en Espagne...

Un des points communs entre ces deux pays est la composition du tissu de leurs entreprises. En effet, tous deux reposent sur un vivier important de micro-entreprises (94% des entreprises dans les deux cas alors qu'elles représentent 81% en Allemagne). Ainsi, la proportion des PME reste limitée (5,9% en France et 6,1% en Espagne en 2014). En outre, cette proportion reste faible lorsque la compare à la moyenne européenne (7,7%), à celle du Royaume-Uni (10,2%) et surtout de l'Allemagne (17,6%). Depuis 2008, leur nombre a même diminué de 4,2% en France et de 10,1% en Espagne.

GRAPHIQUE 1 : Evolution de la part des PME dans les principaux pays européens



Sources : Eurostat, Coface

Définition d'une PME

Une petite et moyenne entreprise correspond à une entreprise ayant moins de 250 salariés, avec un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

Cette catégorie d'entreprises a été définie, en France, par le décret n° 2008-1354, en conformité avec la recommandation 2003/361 de la Commission européenne adoptée le 6 mai 2003.

En Espagne, pendant longtemps, était considérée comme PME toute entreprise de moins de 50 salariés. En octobre 2013, soit 10 ans plus tard que la plupart des pays européens, une circulaire a été publiée au Journal officiel la redéfinissant comme une entreprise de moins de 250 salariés.

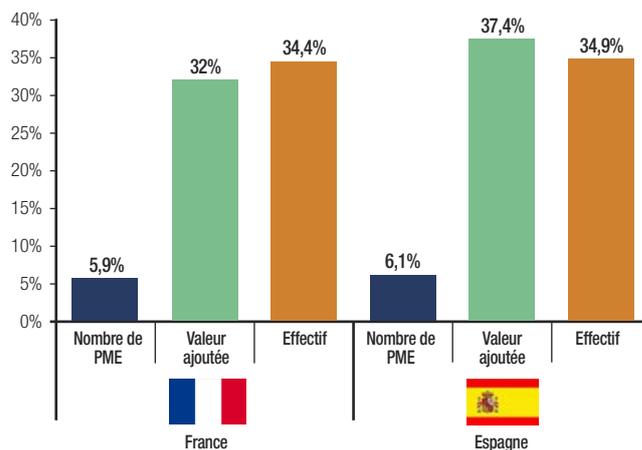
Pour cette étude, nous considérons les PME hors micro-entreprises (c'est-à-dire celles qui ont entre 10 et 249 salariés).

... mais elles ont un rôle social et financier important

Malgré cette faible proportion, leur poids est significatif dans l'économie. Ainsi, plus d'un tiers des salariés français et espagnols travaillent dans une PME.

Elles représentent également une part importante de la valeur ajoutée ⁽¹⁾ : 32% (284 milliards d'euros) en France et 37,4% (167 milliards d'euros) en Espagne en janvier 2014.

GRAPHIQUE 2 : Part du nombre, de la valeur ajoutée et de l'effectif des PME en France et en Espagne



Sources : Eurostat, Coface

Les PME ont donc un rôle majeur dans la croissance des deux économies et sont réparties dans des secteurs divers.

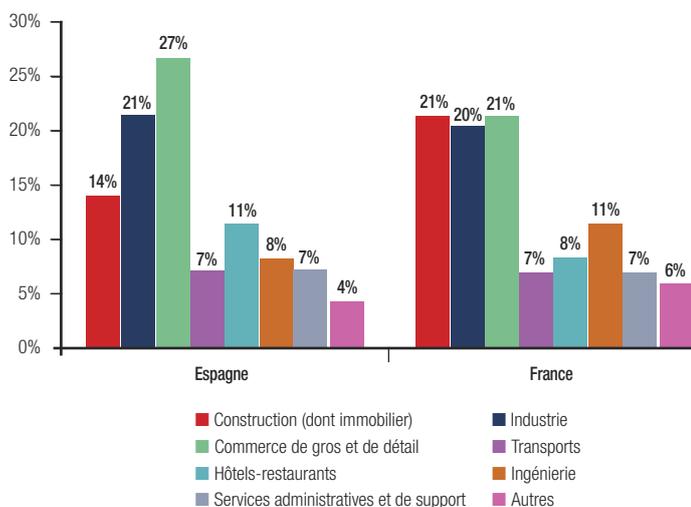
Structures sectorielles proches

En France, comme en Espagne, les PME sont très présentes dans le secteur du commerce de gros et de détail (respectivement 27% et 21% du total), ainsi que dans l'industrie et la construction. On note cependant un poids plus faible de ce dernier en Espagne (14%)

(1) Source Eurostat, valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs d'activité hors agriculture, activité financière et administration publique

qu'en France (21%), bien que la part de la valeur ajoutée de ces entreprises y soit supérieure (40% contre 36,8% en France). Par ailleurs, on trouve une forte proportion (26% pour les deux pays) de PME dans le secteur des services (services aux particuliers, aux entreprises et aux administrations publiques d'après Eurostat).

GRAPHIQUE 3 :
Répartition des PME par secteur d'activité au 1^{er} janvier 2014



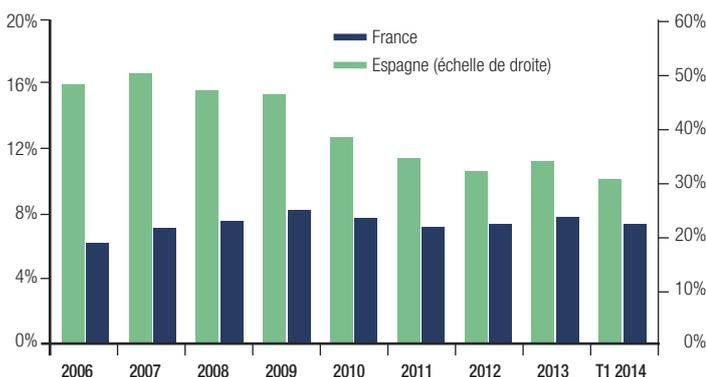
Sources : Eurostat, Coface

Une dynamique préoccupante des défaillances dans les deux pays

Même si les PME représentent une part relativement modeste du tissu des entreprises, elles occupent une place importante dans l'ensemble des défaillances notamment en Espagne. Ainsi, en France, au 1^{er} trimestre 2014, elles comptent pour 7,3% des défaillances (+20% par rapport à 2006). En Espagne, cette part est beaucoup plus élevée, les PME représentant 30,9% des défaillances.

Ce type d'entreprise est donc clairement surreprésenté en matière de défaillances, surtout en Espagne.

GRAPHIQUE 4 :
Part des PME parmi l'ensemble des défaillances



Sources : INE, Scores & Décisions, Coface

Jusqu'à la crise de 2008, les PME représentaient en Espagne près de la moitié des défaillances totales (contre 48,7% en 2006). Les récents amendements à la loi de faillite (cf. encadré ci-contre) depuis 2009 ont donné accès aux plus petites entreprises aux procédures de faillite, ce qui engendre une augmentation encore plus importante du nombre total de défaillances en Espagne.

Ainsi, depuis 2009, tant le nombre de défaillances totales que celui des PME se sont envolés : +72,6% au total et +28,5% pour les PME. Cette situation résulte à la fois des modifications juridiques et du contexte économique difficile.

Loi de faillite en Espagne avec la participation de Christophe Barbé

Alors qu'en France une défaillance d'entreprise correspond, d'un point de vue légal, à un redressement ou une liquidation judiciaire, la situation en Espagne diffère quelque peu. En effet, une défaillance correspond à un «concurso», c'est-à-dire une insolvabilité. Celle-ci peut être de deux types : soit «volontaire» (l'entreprise entame elle-même la procédure), soit «nécessaire» (un des créanciers en fait la demande). Toutefois, dans les faits, la défaillance «nécessaire» représente l'essentiel des cas (97%).

Entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2004, la loi d'insolvabilité 22/2003 a connu un premier amendement en mars 2009 puis un second (n° 38/2011) en octobre 2011. Ces amendements ont permis d'intégrer tout type d'entrepreneurs, que ce soient des personnes morales et physiques, et ont assuré une meilleure protection aux entreprises concernées.

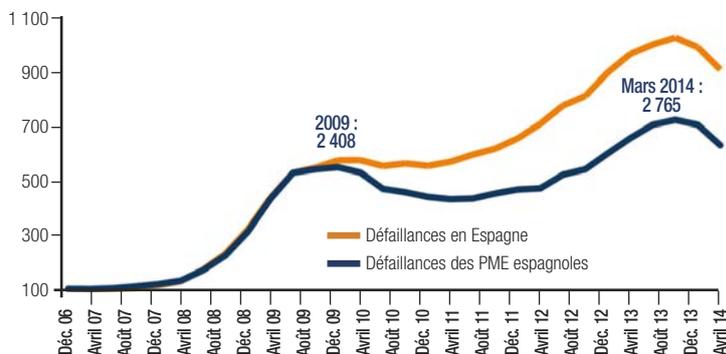
Ainsi, depuis 2009, davantage de petites entreprises peuvent avoir recours aux procédures d'insolvabilité.

La loi de faillite espagnole accorde une plus grande protection aux établissements de crédit, créanciers de l'entreprise en difficulté, afin de protéger notamment le système bancaire. En France, la loi privilégie la défense des salariés et l'Allemagne la pérennité de l'entreprise.

La procédure est cependant longue et coûteuse en Espagne, donc pour l'instant difficilement accessible aux petites entreprises, même lorsqu'elle est raccourcie.

Au 1^{er} trimestre 2014, on recensait 2 765 PME défaillantes espagnoles sur un an, soit une baisse de 4% par rapport à 2013, après avoir augmenté de plus de 30% en 2013. Ce niveau de défaillances dépasse celui observé en 2009.

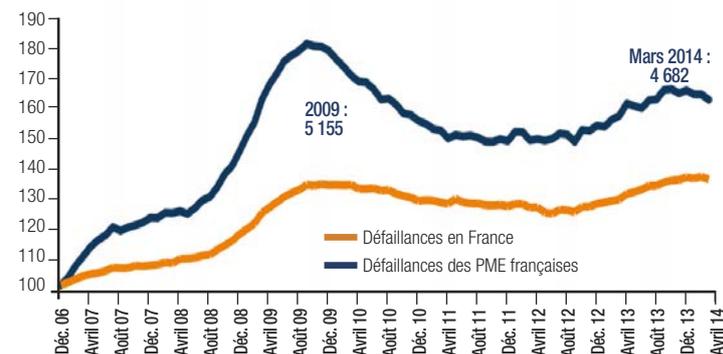
GRAPHIQUE 5 :
Evolution des PME défaillantes en Espagne (base 100 = 2006 ; GA)



Sources : INE, Coface

En France, à fin mars 2014, il y a eu davantage de défaillances de PME qu'en Espagne, soit 4 682 (+4% par rapport à 2013). Il s'agit de la typologie d'entreprises dont le nombre de défaillances a le plus augmenté en 2013.

GRAPHIQUE 6 :
Evolution des PME défaillantes en France (BASE 100 = 2006 ; GA)

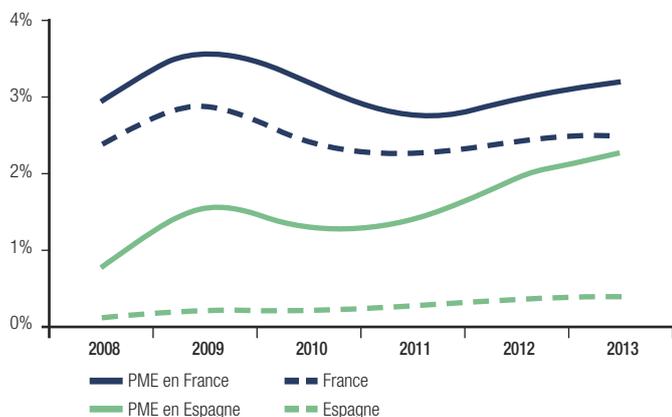


Sources : Scores & Décisions, Coface

Par ailleurs, lorsque l'on rapporte ce nombre à la population totale des PME, on s'aperçoit que le taux de défaillance reste plus élevé en France (3,2% en 2013) qu'en Espagne (2,3%), même si l'écart entre les deux pays se réduit.

Ce taux pour les PME en France est également plus fort que pour l'ensemble des entreprises. A noter qu'en Espagne, le taux pour l'ensemble des entreprises est particulièrement faible du fait, jusqu'à maintenant, du nombre restreint de défaillances dans ce pays.

GRAPHIQUE 7 :
Taux de défaillance ⁽²⁾ des PME et de l'ensemble des entreprises ⁽³⁾



Sources : Eurostat, INE, Scores & Décisions, Coface

Les mêmes secteurs sont touchés par les défaillances de PME en Espagne et en France

Que ce soit en France ou en Espagne, le secteur de la construction concentre une grande partie des défaillances : un tiers en France et près de 40% en Espagne. Le deuxième secteur le plus touché par les défaillances dans les deux pays est celui des services. Ce secteur est d'ailleurs encore plus prépondérant en France (30,7% des défaillances totales en 2013) qu'en Espagne (19,9%). En 2013, le secteur tertiaire a été particulièrement affecté avec une hausse du nombre de défaillances de 25,6% en France et 60,9% en Espagne.

Tableau 1 :
Secteurs les plus touchés par les défaillances en 2013 pour les PME

Secteurs d'activité	France		Espagne	
	Poids en 2013	Evolution**	Poids en 2013	Evolution**
Construction (dont immobilier)	32,7%	-2,8%	39,6%	+10,9%
Services*	30,7%	+25,6%	19,9%	+60,9%

* Aux particuliers, entreprises et collectivités locales

** En glissement annuel, 2013 comparée à 2012

Sources : Scores & Décisions, Coface, BOE, Unidad Concursal PwC

En Espagne, l'investissement résidentiel, exceptionnellement élevé avant la crise immobilière, a entraîné un endettement important des ménages et une augmentation du poids de la construction dans l'économie. Depuis l'éclatement de la bulle immobilière, il est en chute libre, en dépit de la baisse continue des prix de l'immobilier (-35% depuis 2008). Par conséquent, le secteur de la construction semble toujours dans un cercle vicieux. Les stocks d'inventaires étant importants et l'investissement résidentiel ne cessant de se réduire, en dépit de la baisse des prix de l'immobilier, le niveau de confiance est au plus bas. Cette morosité se traduit par une contraction marquée du taux d'investissement, qui était nettement supérieur à l'épargne disponible jusqu'à l'éclatement de la bulle immobilière. Par ailleurs, le taux de créances douteuses dans ce secteur ne cesse de croître et dépasse 30%, preuve de la vulnérabilité du secteur.

En France, les mises en chantier de logements neufs ont reculé en 2013 (-4,2%), pénalisées par le niveau élevé des prix de l'immobilier qui décourage de nombreux promoteurs immobiliers, incertains de pouvoir les commercialiser ensuite. La croissance étant faible et le chômage élevé, les prix de l'immobilier semblent avoir atteint un niveau rédhitoire suite au boom des années 2000, sans être néanmoins comparable à la bulle espagnole. Le marché français de l'immobilier est entré dans un processus d'ajustement progressif depuis deux ans.

Le secteur tertiaire concerne près du tiers des défaillances en France, mais n'est pas pour autant surreprésenté, dans la mesure où sa part est sensiblement la même en termes de nombre d'entreprises (31%). Par ailleurs, les entreprises de ce secteur sont structurellement plus fragiles, car ont moins de fonds propres (le capital social médian pour les PME défaillantes dans le secteur des services en 2013 était de 10 000€ alors qu'il était de 38 000€ pour l'ensemble des défaillances de PME). En outre, les services, tant aux entreprises qu'aux particuliers, sont le premier poste de dépenses supprimé en cas de contraction budgétaire.

INTERVIEWS

Ramón Baucells,
président directeur général,
Grup Baucells Alimentacio S.L.*

«La situation espagnole va s'améliorer mais lentement»

Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous faites face, en tant que PME en Espagne ?

Nous sommes, en réalité, à la frontière entre une PME et une ETI, dans la mesure où nous employons 257 personnes et que notre bilan s'élève à 67 millions d'euros. Les principales difficultés rencontrées concernent le financement de l'activité. En effet, les banques sont réticentes pour l'octroi de nouveaux crédits et tentent de réduire leurs positions. De plus, le gouvernement a recours aux hausses d'impôts, et notamment de la TVA, pour se financer, ce qui pénalise particulièrement les entreprises exportatrices.

D'une manière générale, quels genres d'entreprises ont été les plus affectés par la crise depuis 2009 ?

Les entreprises liées au secteur de la construction ont particulièrement souffert depuis 2009. Les autres principales victimes de la crise sont les entreprises dépendantes des investissements publics, ceux-ci ayant été considérablement réduits.

Pensez-vous que la situation s'améliorera pour votre entreprise et, plus largement, en Espagne en 2014 ?

Mon sentiment est que la situation en Espagne va effectivement s'améliorer, mais très lentement. Concernant mon entreprise, cela devrait également être le cas, bien que l'industrie alimentaire ait relativement bien résisté à la crise.

* Groupe familial spécialisé dans la transformation et la conservation de viande de boucherie

(2) Nombre de PME défaillantes rapporté au nombre total de PME

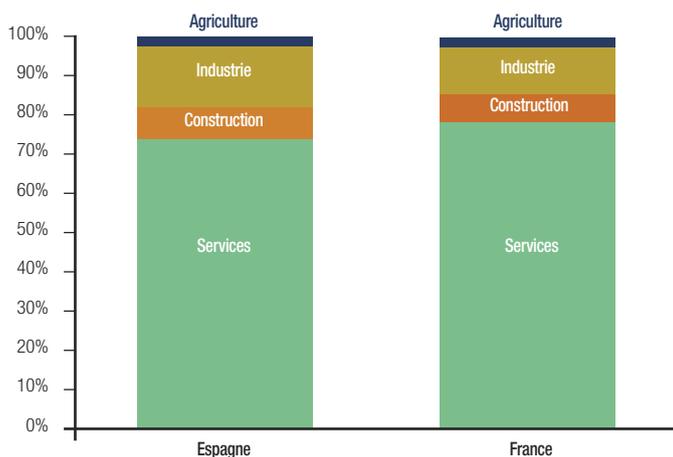
(3) Périmètre Eurostat qui inclut les sociétés et les entrepreneurs individuels (ne prend pas en compte les auto-entrepreneurs, les sociétés civiles, les associés-gérants, les professions libérales ainsi que les exploitants agricoles).

MUTATION ESPAGNOLE, STAGNATION FRANÇAISE

Deux économies ayant de multiples points communs

La France et l'Espagne sont des économies dites «avancées», dont les structures ont des points communs. Le secteur tertiaire représente entre 70% et 80% du PIB. Toutefois, l'économie espagnole repose légèrement moins sur les services, et davantage sur l'industrie (15,9% du PIB en 2012) et le secteur de la construction, bien que celui-ci ait vu sa part dans le PIB chuter de plus de 12% à 7,9% entre 2009 et 2012.

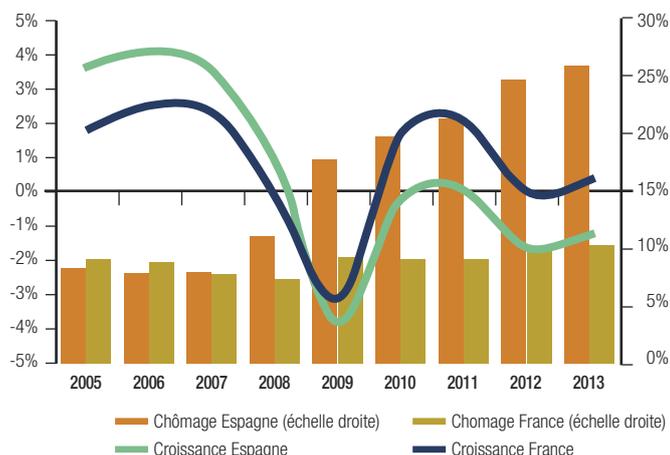
GRAPHIQUE 8 : Répartition du PIB par secteurs



Sources : INE, INSEE, Coface

L'Espagne a connu une croissance nettement supérieure à la France avant l'éclatement de la crise en 2008 et un niveau de chômage légèrement plus faible (8,2% contre 8,9% dans l'Hexagone en 2006). Elle a toutefois davantage souffert de la crise, et affiche depuis une croissance annuelle inférieure d'environ 2 points de pourcentage. Ce prolongement de la crise en Espagne s'explique essentiellement par les déséquilibres accumulés avant 2008, comme la bulle immobilière, le surendettement du secteur privé et la fragilisation du secteur bancaire. Des déséquilibres qui se résorbent actuellement, mais qui ont retardé la reprise de la croissance. L'âpreté de la crise a ainsi poussé les entreprises espagnoles à une profonde mutation. Les effets de la crise ont été moins marqués en France et l'ensemble des indicateurs d'activité sont restés stables, ne poussant pas les entreprises à la restructuration de leur activité et de leur mode de fonctionnement.

GRAPHIQUE 9 : Taux de croissance et chômage

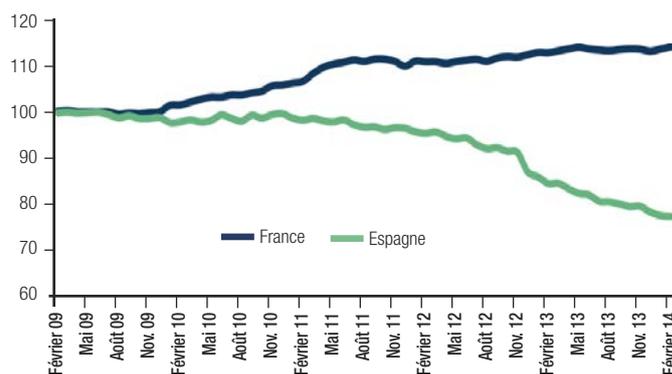


Sources : INE, INSEE, Coface

Consommation : résilience dans l'Hexagone, effondrement en Espagne

L'économie espagnole souffre actuellement d'un assèchement du crédit. Depuis l'éclatement de la bulle immobilière espagnole, qui a entraîné, entre autres, la disparition de plus de 80% des caisses d'épargne régionales particulièrement exposées à l'immobilier, les conditions d'octroi de crédit sont restées resserrées.

GRAPHIQUE 10 : Evolution des crédits au secteur privé; (base 100 = février 2009)

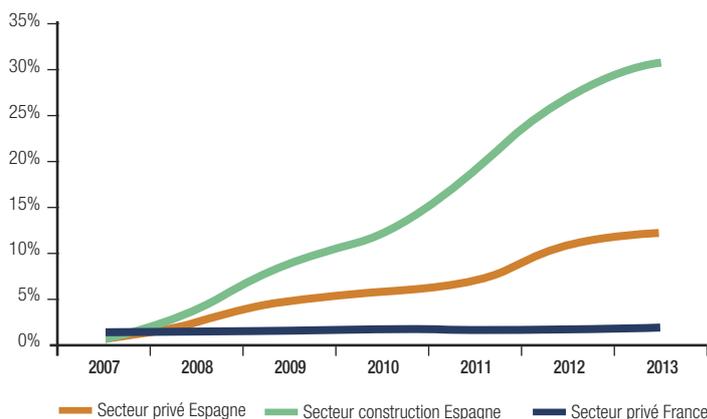


Sources : Banco de España, Banque de France, Coface

En outre, le taux de créances douteuses a fortement progressé et a atteint 13,4% en février 2014 (contre moins de 2% en France), ce qui oblige les établissements bancaires à une prudence accrue et davantage de provisions (*graphique 11*). Ces derniers sont contraints de se restructurer et de réduire, pour le moment, leur offre de crédit.

Toutefois, la contraction du crédit en Espagne (-10,6% entre août 2012 et novembre 2013) ne peut être expliquée exclusivement par la frilosité de son offre.

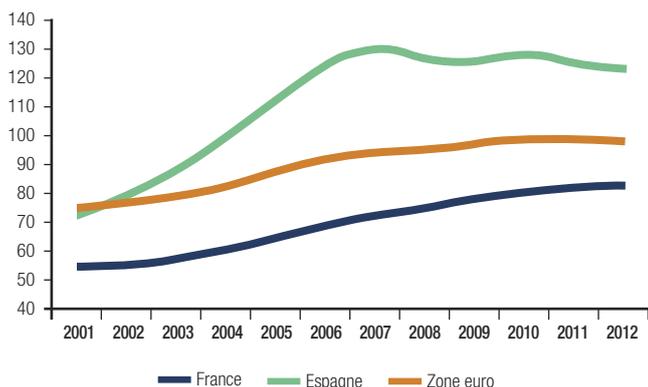
GRAPHIQUE 11 : Taux de créances douteuses



Sources : Banco de España, Banque de France, Coface

Le cœur du problème de la crise espagnole est le surendettement du secteur privé : les ménages (dont l'endettement brut s'élevait à 130% de leur revenu disponible avant 2007) et les entreprises ont été contraintes d'entrer dans un processus de désendettement. Aussi, la demande de crédit des agents privés s'est réduite. Le marché intérieur est ainsi particulièrement morose en Espagne, entravé par une consommation en berne.

GRAPHIQUE 12 :
Evolution du taux d'endettement brut des ménages ;
% du revenu disponible

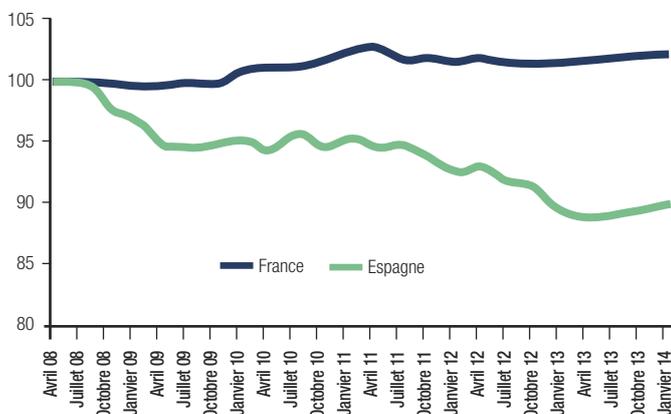


Sources : Eurostat, Coface

Dans le même temps, en France, le crédit au secteur privé progresse légèrement (*graphique 10*). Les établissements bancaires français ont en effet été bien moins affectés par la crise que leurs homologues espagnols. De plus, l'endettement des ménages, bien qu'en augmentation, reste relativement faible en France, autour de 80% du revenu disponible, contre 100% en moyenne dans la zone euro et 120% en Espagne (*graphique 12*). Cette bonne tenue du crédit et la relative marge de manœuvre des ménages français ont ainsi soutenu la résilience de la consommation qui, à défaut d'être dynamique, est restée stable (*graphique 13*).

Tandis que, depuis 2008, la consommation des ménages s'est contractée en moyenne de 1,7% par an en Espagne, elle a affiché une croissance moyenne annuelle de 0,4% dans l'Hexagone.

GRAPHIQUE 13 :
Consommation des ménages (base 100 = avril 2008)



Sources : INSEE, INE, Coface

Autre facteur important, en France, le taux de chômage bien qu'élevé (10,2% au 4^{ème} trimestre 2013), reste stable et, surtout, extrêmement faible par rapport à l'Espagne (25,9%), où le pouvoir d'achat de nombreux ménages a été substantiellement amoindri. De ce fait, alors que PME espagnoles identifient le manque de demande comme le principal frein à leur développement, leurs homologues français citent davantage les coûts de production et la réglementation⁽⁴⁾.

En dépit de dynamiques de consommation opposées, la structure sectorielle des défaillances est similaire.

3 questions à

Roseline Giraud,
directrice des risques, Coface Iberica

«Les PME espagnoles ont dû s'ajuster pour s'en sortir»

Quelle est désormais la situation des entreprises espagnoles (en dehors des grands groupes), après avoir traversé cinq années de crise ?

L'Espagne traverse actuellement une grave crise économique aux conséquences sociales extrêmement marquées. Entre 2008 et 2012, près de 1,9 million d'entreprises ont ainsi été détruites, 99,5% d'entre elles ayant moins de 20 salariés, entraînant une situation de chômage massif en Espagne. Dans le même temps, 1,7 million de nouvelles entreprises ont été créées, entraînant une modification du profil des PME espagnoles, et notamment des secteurs où elles opèrent.

Les entreprises ayant survécu à cette longue période de crise ont dû faire face à une forte détérioration de la conjoncture économique (chute de la consommation intérieure, difficultés à se financer).

Afin de résister à cette conjoncture particulièrement défavorable, les entreprises ont ainsi dû ajuster leur taille, en réduisant leurs effectifs et les coûts salariaux. Ces derniers ont considérablement baissé au cours des trois dernières années, entraînant une hausse de la productivité en Espagne. En outre, les entreprises ont amélioré leurs process et leurs actifs circulants.

Dans ce contexte domestique morose, les exportations jouent un rôle particulièrement important. Les entreprises qui exportaient déjà avant la crise ont ainsi centré leurs efforts sur le développement des ventes sur les marchés étrangers (en Europe, mais également en Afrique, en Amérique latine et même en Asie). Après ces années, on remarque que les entreprises qui ont réussi à s'adapter sont celles qui avaient une gestion «professionnelle» pour pouvoir faire face à l'assèchement du crédit bancaire. Après plusieurs années d'octrois généreux de crédits, les banques espagnoles ont dû mener un important processus de restructuration interne, qui a affecté l'économie réelle. Elles ont ainsi été contraintes de couper de façon drastique les lignes de crédit et de fonds de roulement, sapant le tissu entrepreneurial espagnol, et particulièrement les PME.

Aujourd'hui, après cinq années de crise, les entreprises restées sur le marché sont mieux organisées, avec des coûts ajustés et une structure flexible.

Pensez-vous que la situation des entreprises françaises (PME) soit comparable aux entreprises espagnoles ?

Je pense que les deux pays ne sont pas dans le même «timing». Les PME françaises font actuellement face à des défis auxquels les PME espagnoles sont confrontées depuis plusieurs années.

La crise est bien plus profonde en Espagne, et dure depuis bien plus longtemps qu'en France.

En Espagne, la crise a été déclenchée par l'effondrement du secteur de la construction (et ceux qui y sont liés) qui, après une période faste, représentait un poids considérable dans l'économie espagnole. Cet effondrement a entraîné la faillite de nombreuses entreprises du secteur, mais également de secteurs dépendants.

Autre différence importante, le marché espagnol du travail est devenu bien plus flexible, grâce à la Réforme du travail élaborée, il y a deux ans, par le gouvernement. Par ailleurs, cette flexibilité accrue a également été permise par les syndicats (peu présents dans les PME) qui ont cherché des solutions, avec les entrepreneurs, pour sauver les emplois.

(4) "Survey on the access to finance of small and medium-sized enterprises in the euro area", Banque Centrale Européenne, avril 2014.

... 3 questions à

Quelles sont d'après vous les perspectives pour les entreprises espagnoles en 2014 voire 2015 ?

Globalement, l'année 2014 va rester très difficile pour elles, du fait des prévisions de croissance limitée du PIB et du taux de chômage extrêmement élevé.

Toutefois, certaines mesures récemment adoptées par le gouvernement espagnol et la banque centrale nous laissent optimistes quant à l'évolution des PME.

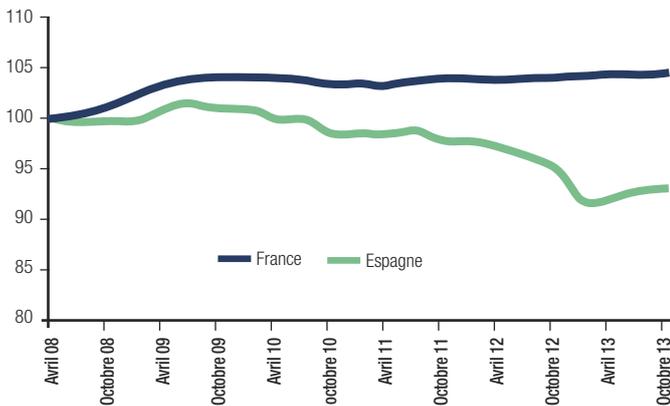
Au niveau bancaire, une fois achevée leur propre restructuration, les grands établissements bancaires espagnols sont en train de lancer des programmes spécifiques d'aide au financement pour les PME, qui devraient permettre davantage d'octrois de crédit dans les mois qui viennent.

Enfin, au cours des derniers mois, on remarque un regain d'intérêt des investissements de capitaux étrangers en Espagne, grâce à l'amélioration de la productivité et aux faibles coûts du travail dans le pays, conjugués à un service de qualité. Au niveau de l'arbitrage⁽⁵⁾, malgré l'absence d'améliorations notables du chiffre d'affaires et de la rentabilité, nous pouvons remarquer, depuis le dernier trimestre 2013, une légère atténuation des risques.

Internationalisation des entreprises espagnoles et statu quo en France

Afin de faire face à une conjoncture particulièrement défavorable, les entreprises espagnoles ont été contraintes d'ajuster leurs coûts salariaux. La réduction des effectifs ayant entraîné une hausse considérable du chômage, une réduction des salaires et in fine du coût du travail en 2012-2013 ont permis aux entreprises espagnoles de retrouver une certaine compétitivité à l'exportation. En outre, le gouvernement espagnol a mis en place plusieurs mesures, notamment via l'ICEX (Institut de commerce extérieur), afin de promouvoir l'internationalisation des entreprises.

GRAPHIQUE 14 : Evolution du coût salarial unitaire réel (base 100 = avril 2008)



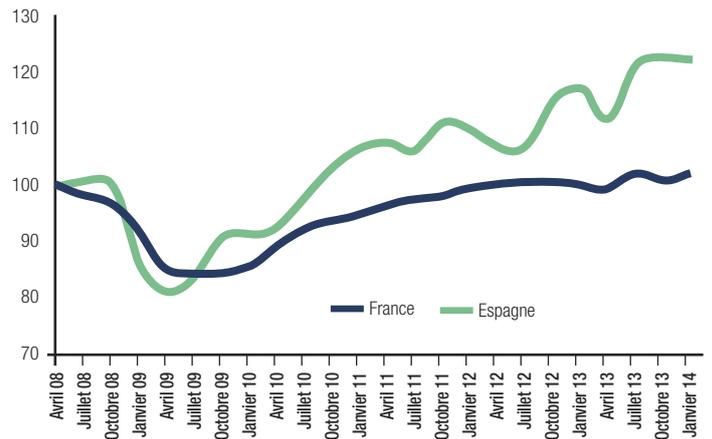
Sources : Eurostat, Coface

Dans le même temps, le coût du travail a continué de progresser dans les autres pays européens. Par conséquent, les exportations espagnoles de biens ont progressé de plus de 7% en 2013, alors qu'elles ont stagné en Italie ou en Allemagne (graphique 15). Cette accélération des exportations a atténué la récession en Espagne en 2013. Les PME espagnoles ont bénéficié de cette tendance dans la mesure où un quart d'entre elles exportent (contre 19% dans l'Hexagone).

(5) Arbitrage : direction dédiée à la gestion du risque liée à l'activité d'assureur crédit

(6) Source : INE, Indicadores de Confianza Empresarial (ICE)

GRAPHIQUE 15 : Exportations de biens (base 100 = avril 2008)



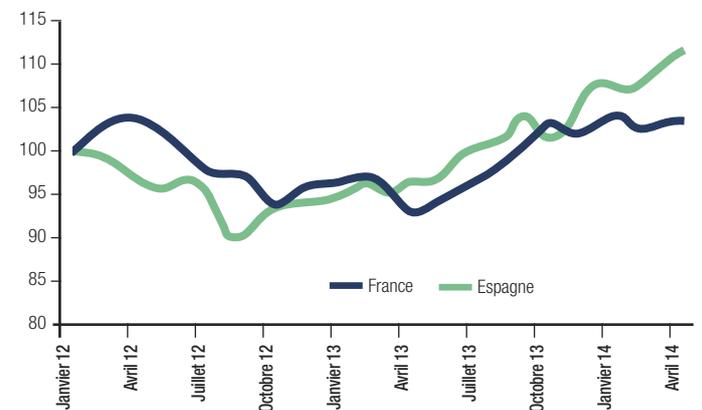
Sources : Eurostat, Coface

En France, la situation est toute autre : les exportations de biens ont stagné en 2013, affichant même une baisse de 0,1%. Les entreprises françaises, à l'inverse de leurs consœurs espagnoles, n'ont pas connu de choc de compétitivité, et n'ont donc pas été en mesure de regagner des parts de marché à l'extérieur. Elles se reposent donc essentiellement sur la résilience de la demande intérieure, soutenue par l'augmentation constante des salaires. En dépit de la morosité du commerce extérieur, le fait d'exporter représente tout de même un atout pour les PME. Ainsi seules les PME défaillantes exportatrices (17,5% de l'ensemble) ont vu leur nombre de défaillances diminuer (-1,8% en 2013).

Confiance des investisseurs : leur d'espoir en Espagne, morosité persistante en France

Par ailleurs, les indices de confiance des entrepreneurs espagnols⁽⁶⁾, bien que toujours relativement pessimistes, s'améliorent. La part des entrepreneurs «pessimistes» quant au trimestre suivant était de 15% supérieure à celle des «optimistes» en avril 2014, contre 39% un an auparavant. Principal bémol, les entrepreneurs du secteur de la construction restent très largement «pessimistes», la part de ces derniers étant 48% plus importante que celle des «optimistes». Les PME, relativement plus «pessimistes» que les autres types d'entreprises jusqu'en juillet 2013, sont désormais plus «optimistes», le ratio précédemment évoqué n'étant que de 13% pour les PME espagnoles.

GRAPHIQUE 16 : Evolution des indicateurs de confiance des entrepreneurs ; (base 100 = janvier 2012)



Sources : INSEE, INE, Coface

Si les PME voient l'avenir avec un relatif optimisme en Espagne, en France, la tendance est à la stagnation de l'indice de confiance des entreprises (*graphique 16*). Tandis que depuis août 2012, l'indice de confiance des entrepreneurs espagnols n'a cessé de s'améliorer, il reste relativement fluctuant en France. L'indice de confiance est ainsi actuellement au niveau d'octobre 2013 dans l'Hexagone, alors qu'il a augmenté de près de 10% en Espagne sur la même période. Concernant les PME françaises, les dernières enquêtes menées début 2014⁽⁷⁾ évoquent un optimisme retrouvé et des intentions d'investissement. Elles sont donc positives mais ne garantissent pas pour autant une amélioration durable, la confiance des entrepreneurs semblant fragile.

La conjoncture macroéconomique particulièrement difficile en Espagne semble expliquer le niveau élevé des défaillances de PME dans le pays. En France, la croissance a été plus résiliente mais toute de même historiquement faible depuis 2009. Les PME françaises sont toutefois de plus en plus vulnérables à la conjoncture du fait de la détérioration de leur situation financière.

3 questions à

Farida Taleb,
arbitre senior, Coface France

«Peut-être enfin le bout du tunnel»

Quelle est la situation des PME françaises en 2014 ?

Génératrices d'emplois, les PME ont une place importante dans le tissu économique français.

En 2013, on a constaté une forte hausse du nombre de défaillances dans cette catégorie d'entreprises. Les secteurs les plus touchés ont été ceux de la construction et des services, où l'on observe une forte concentration de PME.

Au quotidien, on constate une dégradation de la situation financière des entreprises qui se traduit par une baisse de leur carnet de commandes et des marges qui s'érodent progressivement.

Avec un EBE et une capacité d'autofinancements négatifs, les entreprises n'ont plus les moyens de s'autofinancer pour investir ou se développer. Cette situation se vérifie sur l'ensemble des secteurs d'activité.

Quelles sont les difficultés actuellement rencontrées par les PME ?

Au travers de notre activité, nous constatons deux difficultés majeures :

La première est l'allongement du délai moyen de paiement. En effet, la trésorerie des PME est affectée par les conditions de paiement des grands donneurs d'ordre.

La dégradation du taux de marge des entreprises ne leur permet pas de dégager suffisamment de capacité. L'absence de liquidités est un frein à l'investissement des PME, principal moteur de croissance au travers de la recherche et développement (montée en gamme) et l'ouverture vers le grand export.

La situation des PME va-t-elle s'améliorer d'ici la fin de l'année ?

C'est difficile à prévoir, mais on note, en ce début d'année, un léger frémissement de l'activité pour les PME. Si cette tendance venait à se poursuivre, les défaillances devraient commencer à se tasser.

Cependant, si on recense moins de retard de paiements sur les PME, ce n'est pas le cas sur les micro-entreprises.

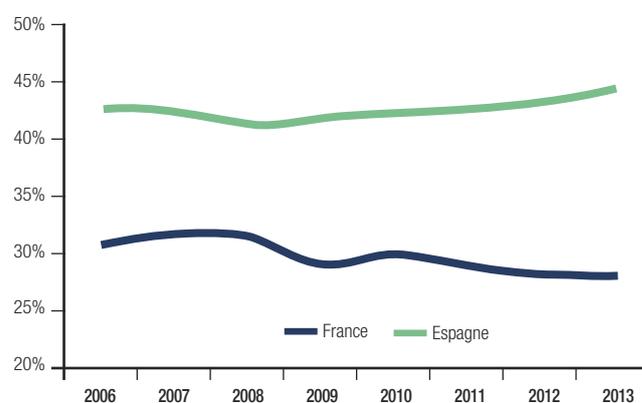
Globalement, le secteur de la construction devrait connaître une année difficile, dans la mesure où nous ne notons pas d'augmentation des mises en chantiers et de nouveaux marchés.

Divergence dans l'évolution des situations financières des PME

Partant d'une structure entrepreneuriale similaire, l'Espagne et la France affichent désormais des divergences marquées d'un point de vue micro-économique.

Tout d'abord, la rentabilité des PME espagnoles évolue favorablement depuis 2008 (le taux de marge augmente de 2,5% en 2013). Il affichait en 2013 un niveau supérieur à celui observé avant la crise (*graphique 17*). Celui-ci a été boosté par la baisse importante des coûts salariaux ainsi que par la disparition des entreprises les plus fragiles donc non rentables. Cette amélioration continue de leur santé financière illustre la relative embellie des entreprises espagnoles qui contraste avec la dynamique des entreprises françaises. Le taux de marge des sociétés non financières a atteint près de 45% en 2013, contre moins de 30% en France, où la tendance est à sa contraction.

GRAPHIQUE 17 :
Taux de marge brute de l'ensemble des entreprises*



(*) Taux de marge brute = EBE/VA

Sources : INE, INSEE, Coface

En France, le taux de marge reste à un niveau faible car même lorsque l'activité se contracte, les charges salariales et fiscales continuent de croître, ne permettant pas aux entreprises de rester profitables. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, sont ainsi concernées. Les PME françaises sont même les plus touchées avec un taux de marge de 20,8%⁽⁸⁾ en 2012, en baisse de 1,1 point de pourcentage par rapport à 2011. Il s'agit du taux le plus faible depuis les années 1990. De plus, il est le plus faible parmi l'ensemble des pays européens : en 2012, il était de 40% en Allemagne, 39% en Italie et 37% en Belgique et pour l'Union européenne (à 28). Outre cette baisse, les PME françaises présentent une rentabilité structurellement faible, qui les pénalise fortement lorsque l'activité peine à redémarrer. Elles sont dans une logique de survie.

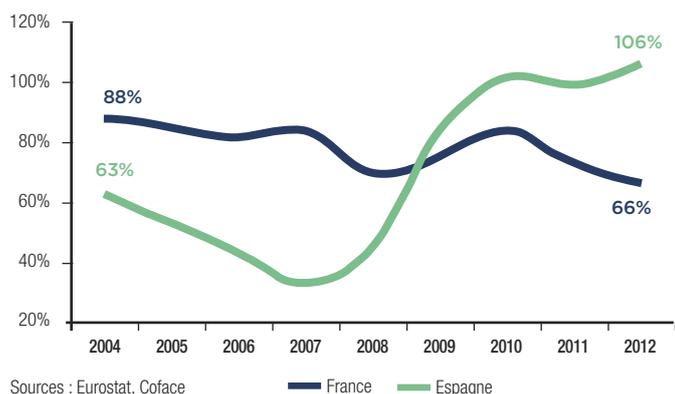
Par ailleurs, le taux d'autofinancement est un élément également différenciant les situations des entreprises françaises et espagnoles. Jusqu'en 2008, il se situait sous les 60% en Espagne et était inférieur au taux français. En 2012, il était de 106%. La crise financière en Espagne impliquant une baisse drastique des crédits a obligé les entreprises à utiliser essentiellement des financements basés sur leurs ressources personnelles.

Les entreprises françaises, de leur côté, ont connu une lente érosion de leur capacité à s'autofinancer, avec en 2012 un niveau extrêmement faible (66%). Elles sont alors de plus en plus dépendantes du crédit bancaire.

(7) Le 36^{ème} Observatoire Banque Palatine des PME-ETI (17 avril 2014) et le Baromètre CapEx 2014 de GE Capital (7 avril 2014).

(8) Source : Banque de France

GRAPHIQUE 18 :
Taux d'autofinancement de l'ensemble des entreprises
(épargne brute / FBCF)



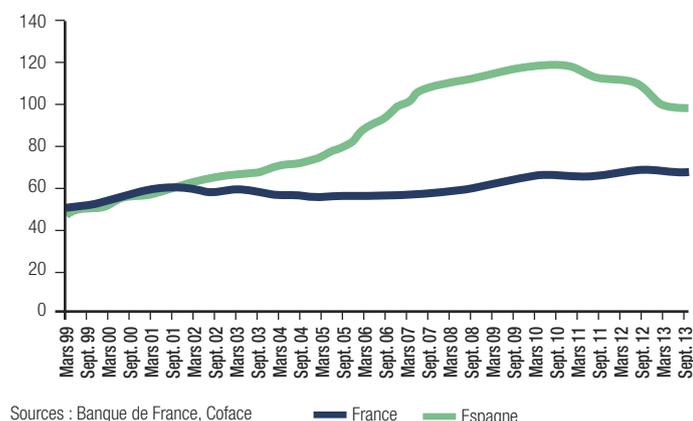
Sources : Eurostat, Coface

Deuxième facteur important : l'endettement des entreprises.

Alors que les PME espagnoles apparaissent plus profitables, elles sont toutefois fortement pénalisées par leur endettement.

Bien que la situation des entreprises en matière d'endettement (rapporté au PIB) était similaire en 2002 de part et d'autres des Pyrénées, leurs trajectoires diffèrent depuis.

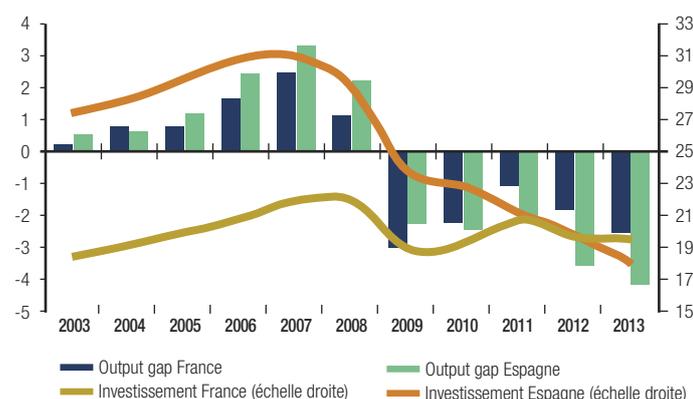
GRAPHIQUE 19 :
Endettement de l'ensemble des entreprises, en % du PIB



Sources : Banque de France, Coface

Ainsi, en 2013, les entreprises espagnoles étaient fortement endettées (97,9% du PIB au 3^{ème} trimestre), en dépit du processus de désendettement précédemment évoqué. Cet endettement élevé paralyse les entreprises qui utilisent les liquidités accumulées au remboursement de leurs dettes. L'ampleur du stock de dette les oblige à continuer d'assainir leur passif au détriment de l'investissement, notamment en R&D (graphique 20).

GRAPHIQUE 20 :
Output gap⁽⁹⁾ et taux d'investissement ; % du PIB



Sources : OCDE, Coface

De cette chute de l'investissement a résulté un «output gap»⁽⁹⁾ croissant, à hauteur de 4% du PIB potentiel, contre 2,5% en France, où l'investissement, à défaut d'être remarquable, a fait preuve de résilience, à l'instar du crédit et de la consommation. L'atonie de la demande intérieure, conjuguée au processus nécessaire de désendettement des entreprises, retarde la reprise d'activité en Espagne, qui est nettement en deçà de son potentiel.

En France, le niveau d'endettement est moindre (67,3% du PIB au 4^{ème} trimestre 2013), et relativement stable depuis 2000. Les PME ont un taux d'endettement bancaire limité (de 63,5% en 2012⁽¹⁰⁾) et un taux d'endettement financier⁽¹¹⁾ de 86%.

Mesures gouvernementales en faveur des PME en France et en Espagne

En France, le président François Hollande a annoncé, lors de ses vœux aux Français le 31 décembre 2013, la mise en place du Pacte de responsabilité et de solidarité, visant en priorité les PME et les TPE. Il est structuré autour de trois piliers : la baisse des cotisations sociales, la réduction de la fiscalité et la simplification des procédures administratives, appelée aussi «choc de simplification». En 2015, l'exonération des cotisations patronales versées aux Urssaf permettra une réduction du coût du travail pour les salaires au niveau du SMIC. A partir de 2016, les cotisations familiales seront abaissées de 1,8 point, pour les salaires compris entre 1,6 et 3,5 fois le SMIC. Au total, d'après le gouvernement, les allègements supplémentaires sur les salaires s'élèveront à 9 milliards d'euros*. Les cotisations familiales seront également réduites pour les indépendants, à hauteur de 1 milliard d'euros. Par ailleurs, ces baisses de cotisations seront accompagnées d'une modernisation et une réduction de la fiscalité des entreprises pour favoriser leurs investissements. La contribution sociale de solidarité des sociétés, payée par environ 300 000 entreprises, sera supprimée d'ici à 2017, avec un premier abattement de 1 milliard d'euros en 2015. La contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés sera également supprimée en 2016 et le taux normal passera de 33,3% actuellement à 28% en 2020, avec une première réduction en 2017. En ce qui concerne le choc de simplification, une première mesure permettant aux entreprises de moins de 50 salariés (contre 20 auparavant) d'établir une comptabilité simplifiée a déjà été mise en place. D'autres mesures de simplification seront prises dans les prochains mois, notamment en suivant les recommandations du Conseil de la simplification, qui a présenté, le 14 avril dernier, 50 propositions de mesures. La réduction du nombre de statuts pour les micro-entrepreneurs, la possibilité de créer son entreprise à partir d'un seul document à déposer auprès d'un seul organisme et l'élargissement du «chèque emploi», simplifiant les démarches d'embauche des TPE, aux entreprises de moins de 20 salariés (contre 10 aujourd'hui), sont notamment évoqués. En contrepartie, les entreprises devront s'engager à investir davantage en France et in fine créer des emplois. Le MEDEF et trois des cinq organisations syndicales sont parvenus à un accord le 5 mars 2014, renvoyant à chaque branche d'activité la responsabilité de négociations en vue de potentiels objectifs chiffrés. Le Pacte de responsabilité et de solidarité s'ajoute au crédit impôt compétitivité emploi (CICE), en vigueur depuis janvier 2013, consistant en une réduction de l'impôt sur les sociétés, estimée à 20 milliards d'euros* d'ici 2017, afin de financer les efforts de R&D. Aussi, afin de redevenir plus compétitives, les entreprises françaises bénéficieront au total d'une baisse du coût du travail de 30 milliards d'euros par an et d'une simplification conséquente de la fiscalité et des procédures administratives. L'ensemble de ces allègements seront notamment financés par les économies budgétaires d'un montant de 50 milliards d'euros* prévues par le Programme de stabilité, voté par l'Assemblée nationale le 29 avril dernier.

* Source : www.gouvernement.fr

(9) Output gap : écart entre la production potentielle et la production effective

(10) Source : Banque de France

(11) Pour l'Insee, le taux d'endettement financier comprend principalement les emprunts (notamment obligataires et bancaires) ainsi que le crédit bancaire courant.

PERSPECTIVES DES DÉFAILLANCES DES PME EN 2014

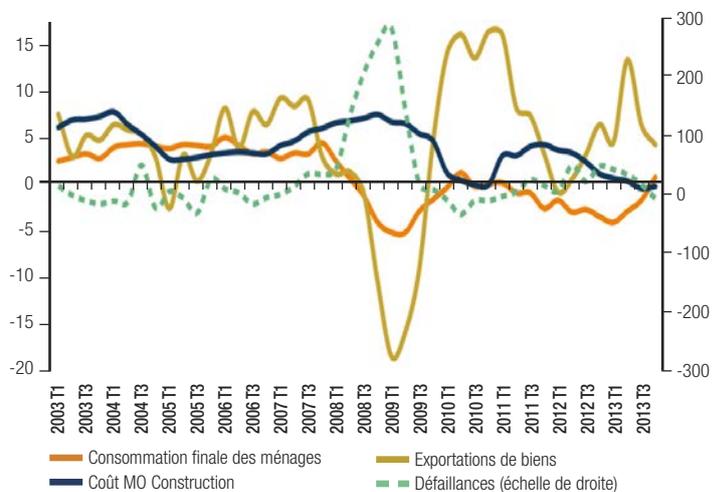
Nous avons vu que les PME étaient sensibles à la fois à la situation macroéconomique de leur pays d'origine, mais également à la santé de leur secteur d'activité. Une série d'indicateurs a été utilisée pour détecter quels sont les éventuels déterminants des défaillances de PME, tant en Espagne qu'en France.

Les défaillances des PME influencées en Espagne par les exportations de biens et la consommation des ménages

Nous avons incorporé dans notre modèle de prévision des défaillances en Espagne trois variables, sur des données trimestrielles allant de 2003 à 2013. Le premier trimestre 2014 n'a pas été intégré car les composantes du PIB ne sont, à ce jour, pas disponibles.

Elles reflètent l'influence du secteur de la construction, prépondérant dans les défaillances de PME, mais également la dépendance de celles-ci à la demande, tant intérieure, représentée par la consommation des ménages, qu'extérieure, matérialisée par les exportations de biens.

GRAPHIQUE 21 : Défaillances d'entreprises et ses déterminants en Espagne, évolution N/N-1



Sources : INE, Eurostat, Coface

La consommation finale (conso) des ménages, comme dit précédemment, est le moteur de l'économie espagnole, et est donc un élément-clé de l'évolution des défaillances. Une morosité prolongée de la consommation aurait pour conséquence le maintien des défaillances à niveau élevé. La construction, secteur le plus touché par les défaillances de PME, est représenté dans notre modèle par le coût de la main-d'œuvre dans le secteur (coût MO). Celui-ci a augmenté, entre 2003 et 2009 de plus de 5% par an dans le sillage des hausses de salaires (4,8% par an en moyenne, contre 4% dans l'industrie et les services) nettement supérieures à l'inflation annuelle (2,7%). Si, jusqu'à l'éclatement de la bulle immobilière, le dynamisme du secteur a permis d'absorber ces coûts, ce n'est désormais plus le cas, faute de débouchés, et le coût de la main-d'œuvre pèse donc de manière massive sur la rentabilité du secteur.

Ainsi, le rebond des coûts de la main-d'œuvre (+3%) dans le secteur entre mi-2011 et mi-2012 avait entraîné une hausse conséquente des défaillances de PME sur la période. A contrario, la baisse des coûts lors des deux derniers trimestres 2013 (-0,5%) a contribué à la réduction du nombre de défaillances au quatrième trimestre (-9,5%). Une forte hausse du coût de la main-d'œuvre dans la construction en 2014 aurait donc comme répercussion d'augmenter le nombre de défaillances.

Comme nous l'avons vu précédemment, les entreprises espagnoles s'internationalisent. La morosité de la demande intérieure les oblige en effet à se tourner vers d'autres marchés. Leurs performances à l'export sont donc déterminantes. Suite à un effort de restructuration de leur activité et d'ajustement des coûts salariaux, elles ont retrouvé une certaine compétitivité.

Le gouvernement espagnol a introduit, le 7 mars dernier, par décret ministériel, des mesures facilitant le refinancement et la restructuration de la dette des entreprises en difficulté. Le ratio dette/PIB des entreprises espagnoles est de 30 points supérieur à l'Allemagne et à la France. Ainsi, les banques créancières pourront transformer plus facilement les dettes des entreprises en grande difficulté, mais opérationnellement viables, en capital, et ainsi en devenir actionnaires. En outre, ce décret supprime l'obligation de faire une offre pour l'intégralité du capital de l'entreprise lorsque la prise de position concerne plus de 30% du capital. En cas d'opposition de l'actionnaire majoritaire, un rapport d'expert indépendant, statuant sur la viabilité de l'entreprise, pourra obliger celui-ci à accepter l'opération de refinancement. Par ailleurs, depuis le début de l'année, les PME espagnoles ont la possibilité de reporter le paiement de la TVA jusqu'au recouvrement de la facture correspondante. Cette mesure vise à réduire la vulnérabilité de ces entreprises, souvent exposées à des longs délais de paiements entraînant des insuffisances de trésorerie lors du paiement de la TVA. De plus, les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de moins de 10 millions d'euros ont dorénavant la possibilité de déduire 10% de leurs bénéfices, à condition de les réinvestir, lors du paiement de l'impôt. Ces mesures s'ajoutent à la loi de soutien aux entrepreneurs et leur internationalisation, adoptée en septembre 2013. Celle-ci vise à soutenir le développement de projets entrepreneuriaux, simplifier les formalités administratives, promouvoir l'internationalisation, les mécanismes de négociations extrajudiciaires, les soutiens fiscaux et en matière de Sécurité sociale y soutenir le financement. Enfin, un avant-projet de loi de promotion du financement d'entreprise a été présenté en mars dernier et est en attente d'adoption. Il introduirait notamment un système de préavis aux PME de la part des établissements bancaires avant la fermeture ou la réduction des lignes de crédit.

Autre point essentiel pour les PME : leur faculté à tenir leur trésorerie

En France, les délais clients et fournisseurs⁽¹²⁾ étaient en 2012 de 43,7 et 51,7 jours de chiffre d'affaires pour l'ensemble des entreprises. Ils ont diminué de 17% entre 2006 et 2012. En Espagne, le délai moyen constaté, qui était de 95 jours⁽¹³⁾ au 4^{ème} trimestre 2013, a également connu une baisse de 7,3% depuis 2011 bien qu'il reste le plus élevé en Europe après l'Italie.

En effet, depuis la directive européenne 2011/7/UE datant de février 2011, transposée en Espagne (avec la loi de la morosité) et en France (avec la loi de la modernisation économique - LME) en 2013, une administration publique doit respecter un délai de paiement de 30 jours maximum envers une entreprise, contre 60 jours pour une entreprise.

Si les conditions de paiement sur le papier sont identiques, la réalité est toute autre. Ces délais ne sont pas toujours appliqués dans les faits et les PME souffrent fréquemment de délais de paiements trop longs. Bien qu'en France, les délais clients et fournisseurs spécifiques aux PME étaient respectivement de 43,5 et 51,5 jours de chiffres d'affaires en 2012 (en baisse continue depuis 2006), les entreprises de taille réduite, ont dans les faits de grandes difficultés à faire face aux mauvais payeurs. Ainsi, des délais de paiement trop longs entraînent un manque de liquidité, souvent à l'origine de défaillances. Plus l'entreprise est petite, plus elle est vulnérable en matière de trésorerie.

Les PME espagnoles restent fragiles en raison de leur fort endettement et des tensions importantes de trésorerie mais connaissent une amélioration de leur rentabilité depuis 2012. Les PME françaises connaissent une dégradation de leur situation financière et une perte de compétitivité, et ce, malgré un endettement moindre que leurs consœurs ibériques.

Qu'en sera-t-il pour 2014 ?

(12) Rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement en 2013

(13) Source : Informa

Par conséquent, les exportations de biens (expbiens) soutiennent désormais l'activité des PME espagnoles et permettront d'atténuer la hausse des défaillances au cours de l'année.

Le modèle des défaillances de PME espagnoles est alors :

$$\Delta \text{Def} = \text{Const} + \alpha \Delta \text{Coût MO} + \beta \Delta \text{Expbiens} + \gamma \Delta \text{Conso} + \varepsilon$$

Tableau 2 :
Modèle statistique des défaillances de PME espagnoles

Variable	Coefficient	P Value*
Constante	14,5	0,44
Coût MO construction	9,05	0,0102
Consommation finale des ménages	-10,23	0,0003
Exportations de biens	-3,39	0,0167

(*) Permet de vérifier la significativité des variables la p-value est la plus petite des valeurs de α pour lesquelles la décision serait de rejeter H_0 . α est la probabilité de rejeter à tort l'hypothèse H_0 ; α est aussi appelé risque de première espèce, ou niveau du test. Par ailleurs, le R^2 ajusté est de 0,60.

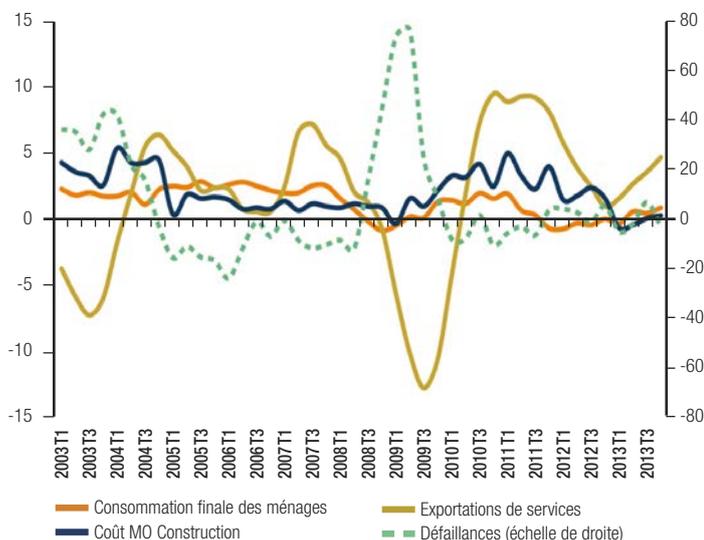
Aussi, sous nos hypothèses actuelles pour 2014, d'un léger rebond de la consommation (+1,1%), d'une progression significative des exportations (+5,5%) et d'une stagnation du coût de la main-d'œuvre dans la construction (+0,3%), les défaillances de PME en Espagne devraient diminuer entre 13 et 15% (selon une croissance du PIB comprise entre 0,7 et 1,2%) sur l'année 2014.

Les défaillances des PME françaises sensibles à la consommation des ménages et aux exportations de services

En parallèle, lorsque nous appliquons ce modèle à l'économie française, les résultats sont également significatifs mais avec de légères différences. La consommation des ménages (conso) et le coût de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction (coût MO) ont également, en France, une influence significative sur l'évolution des défaillances de PME, avec une nuance cependant : le coefficient du facteur «coût de la main-d'œuvre de la construction» est 3 fois plus élevé en Espagne qu'en France.

Les PME françaises sont dépendantes de la bonne santé de la demande intérieure. La construction étant le secteur le plus représenté dans les défaillances de PME, l'évolution du coût de la main-d'œuvre dans ce secteur a des répercussions sur leur niveau. De plus, du fait des baisses de salaires dans le secteur en Espagne, les PME françaises dans la construction font face à une concurrence accrue, illustrée par la perte de certains marchés au profit de leurs homologues espagnols, qui les rend d'autant plus sensibles aux variations des coûts.

GRAPHIQUE 22 :
Défaillances d'entreprises et ses déterminants en France, évolution N/N-1



Sources : Insee, Eurostat, Scores & Décisions, Coface

Toutefois, en France, ce sont les exportations de services (expserv), et non de biens, qui ont une influence significative sur l'évolution des défaillances des PME. Ce résultat peut sembler surprenant dans la mesure où les exportations de services sont parfois ignorées. Pourtant, elles représentent plus du quart des exportations françaises totales, et la France est le 5^{ème} exportateur de services dans le monde. Allant du tourisme au transport, en passant par les services de communication, d'informatique d'assurance ou de construction, les exportations de services ont été plus dynamiques que les exportations de biens au cours des dernières années (+5% en moyenne depuis 2011 contre +2,4%). En outre, elles ont permis de dégager un excédent du solde des échanges en constante progression (33,2 milliards d'euros en 2013). Cette bonne tenue des exportations de services depuis 2011 a notamment permis la stabilisation du nombre de défaillances sur la période (-0,6% en moyenne), en dépit d'une consommation résiliente mais relativement atone (+0,1%).

Ainsi, les défaillances des PME en France, dont l'économie est plus tertiaisée que l'Espagne, sont sensibles aux évolutions des exportations de services. Le poids important du secteur tertiaire dans les défaillances des PME françaises, supérieur à celui constaté en Espagne, explique cette sensibilité. Une hausse exportations de services entraîne donc une contraction du nombre de défaillances.

Le modèle de défaillances des PME françaises est alors :

$$\Delta \text{Def} = \text{Const} + \alpha \Delta \text{Coût MO} + \beta \Delta \text{Exp serv} + \gamma \Delta \text{Conso} + \varepsilon$$

Tableau 3 :
Modèle statistique des défaillances de PME françaises

Variable	Coefficient	P Value*
Constante	11,38	0,0099
Coût MO construction	3,96	0,0012
Consommation finale des ménages	-7,46	<0001
Exportations de services	-2,64	0,0150

D'après les prévisions Coface pour 2014, la consommation des ménages devrait croître à un rythme modéré (+0,8%), les exportations de services resteront dynamiques (+3%) et le coût de la main-d'œuvre dans la construction augmentera légèrement (+0,5%). Par conséquent, en France, les défaillances de PME devraient rester quasi stables (-0,5%) sur l'année.

CONCLUSION

La situation des PME des deux pays diverge depuis 2012. Les PME espagnoles restent vulnérables en raison de leur fort endettement, mais leur rentabilité s'est améliorée avec la réduction importante des coûts salariaux. Les PME françaises sont moins endettées, mais leurs marges continuent de se dégrader depuis 2008 malgré une légère accalmie en 2010-2011. Les difficultés rencontrées par les PME espagnoles semblent s'expliquer par la conjoncture macroéconomique difficile (assèchement du crédit, consommation et investissement en baisse, chômage très élevé). Mais cette baisse des coûts salariaux à termes si douloureuse fut-elle, semble donner quelques premiers résultats, notamment sur le plan microéconomique. La situation financière des PME en France se détériore graduellement depuis le début de la crise. La croissance y a été plus résiliente mais insuffisante pour sauver des PME que la vulnérabilité financière croissante fragilise face à la mollesse de l'activité.

Dès lors, grâce au dynamisme des exportations espagnoles et à la relative stagnation de la consommation et des coûts de la main-d'œuvre dans les deux pays, nous prévoyons en 2014 une baisse d'environ 13% des défaillances de PME en Espagne alors que le nombre de celles-ci devrait stagner en France.